

Demande d'examen au cas par cas projet hydroélectrique du Vigny

Annexes



VOISIN Laurent

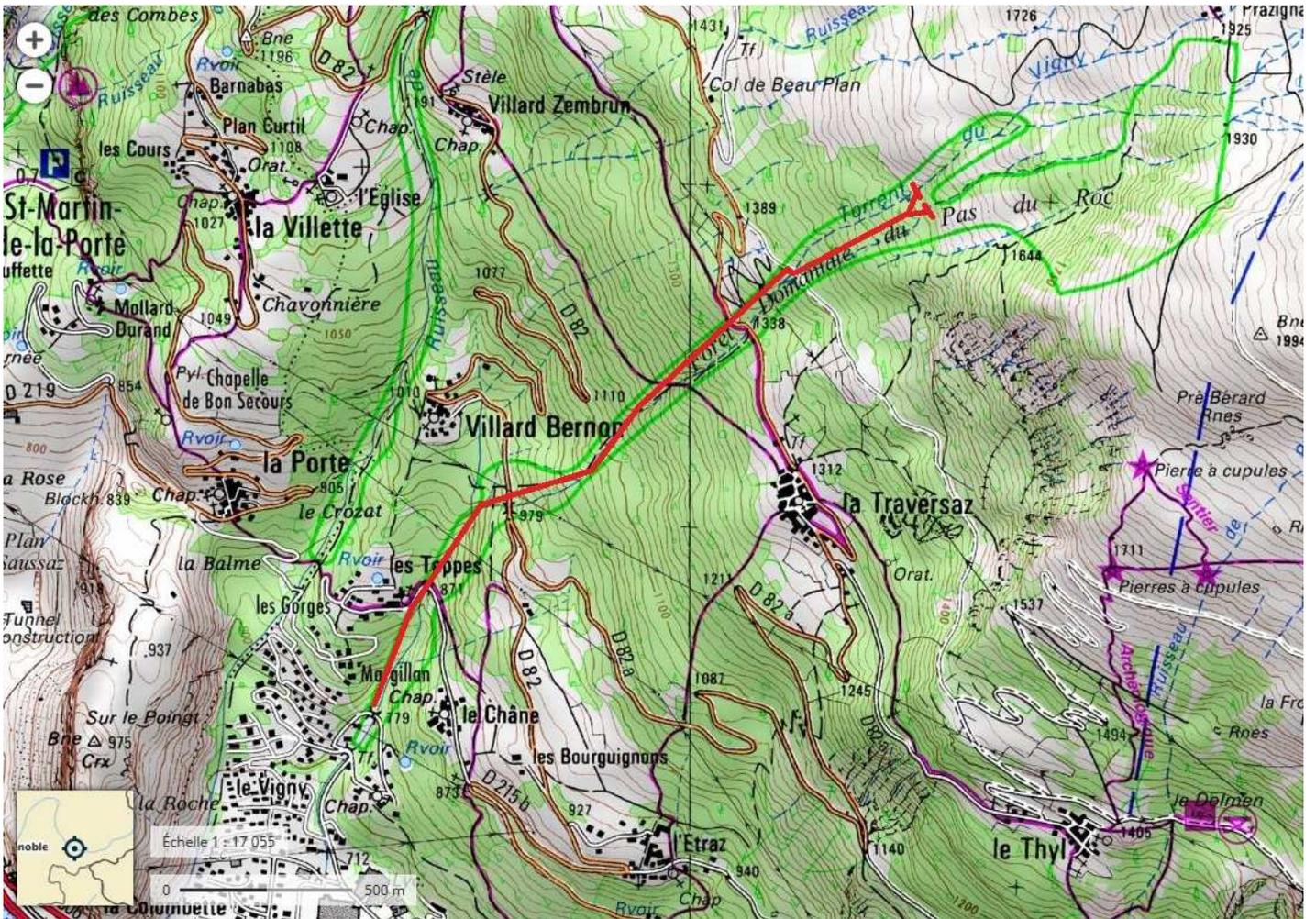
YETHY SAS

29/05/2017

Annexe 1

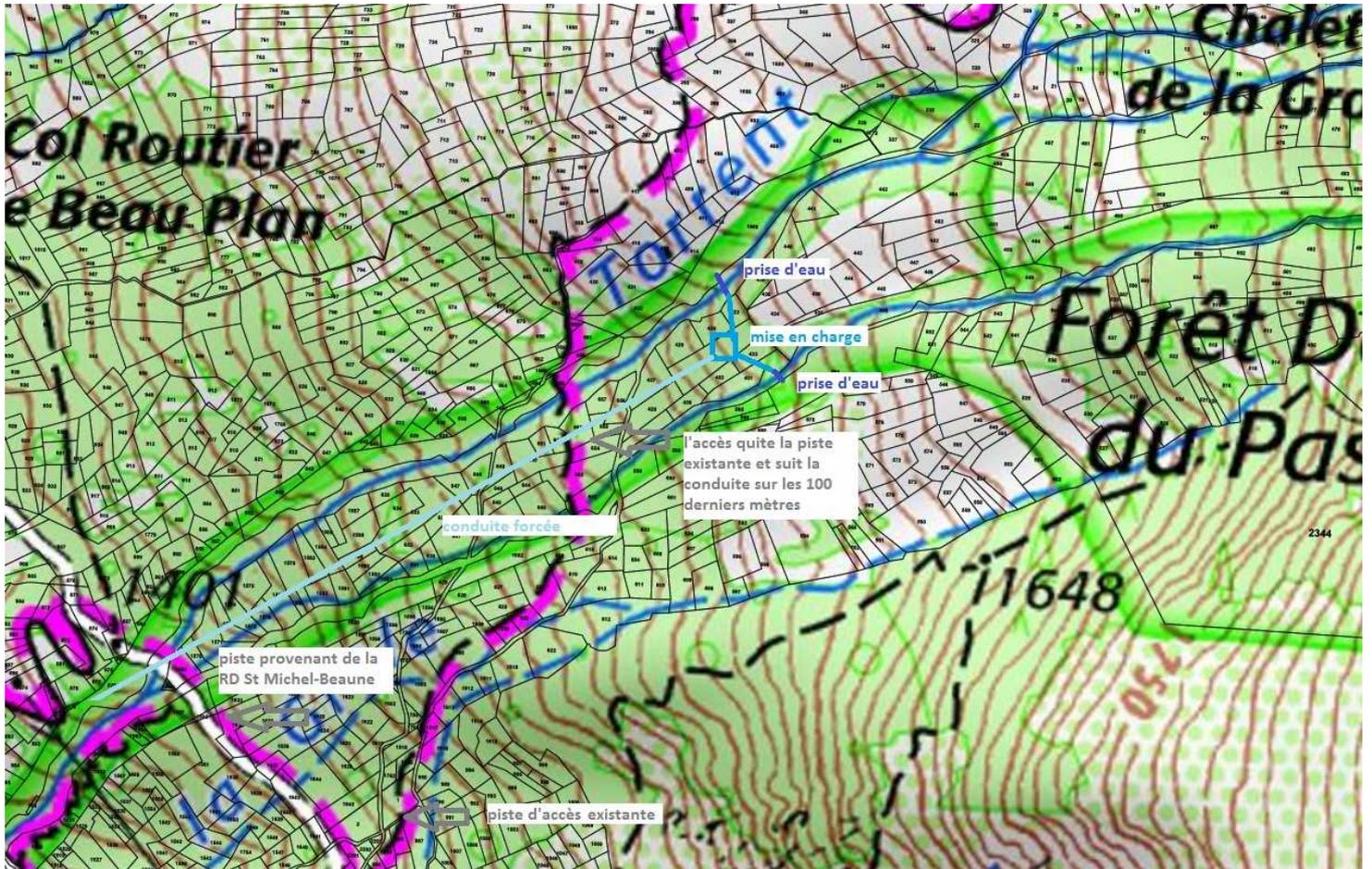
Localisation illustrée de l'aménagement

Les deux prises d'eau, la conduite et le bâtiment-centrale se situent dans l'emprise de la forêt domaniale du Pas du Roc, sur la commune de Saint Michel de Maurienne :



A l'échelle parcellaire, le projet s'implante de la manière suivante :

- Prises d'eau et accès :



Depuis la route, deux pistes existantes seront utilisables depuis la route départementale. Un accès terminal sera à créer sur les 150 m séparant la piste existante (photo suivante), et le bassin de mise en charge. Cela consistera en la création d'une piste de 2,5m de large avec deux virages, soit une emprise totale d'environ 800 m² dans des plantations ONF de mélèzes et épicéas.



Illustration 1 : Depuis la route départementale, une première piste horizontale permet de rejoindre une deuxième piste montant en direction des prises d'eau

Illustration 2: Cette première piste comporte deux aires de retournement et de stockage



Illustration3: Piste montant en direction des prises d'eau



Illustration 4 : Cette piste continue en direction des alpages, un tronçon devra être créé sur les 150 derniers mètres menant aux prises d'eau



Illustration 5: Les terrains d'accueil du bassin de mise en charge sont plantés de mélèzes et d'épicéas, le dernier tronçon de piste à créer se situe dans les mêmes boisements

- Conduite forcée :

La conduite forcée ne sort pas de l'enveloppe de la forêt domaniale, tantôt en rive droite, tantôt en rive gauche, de sorte qu'il y a trois traversées du Vigny.

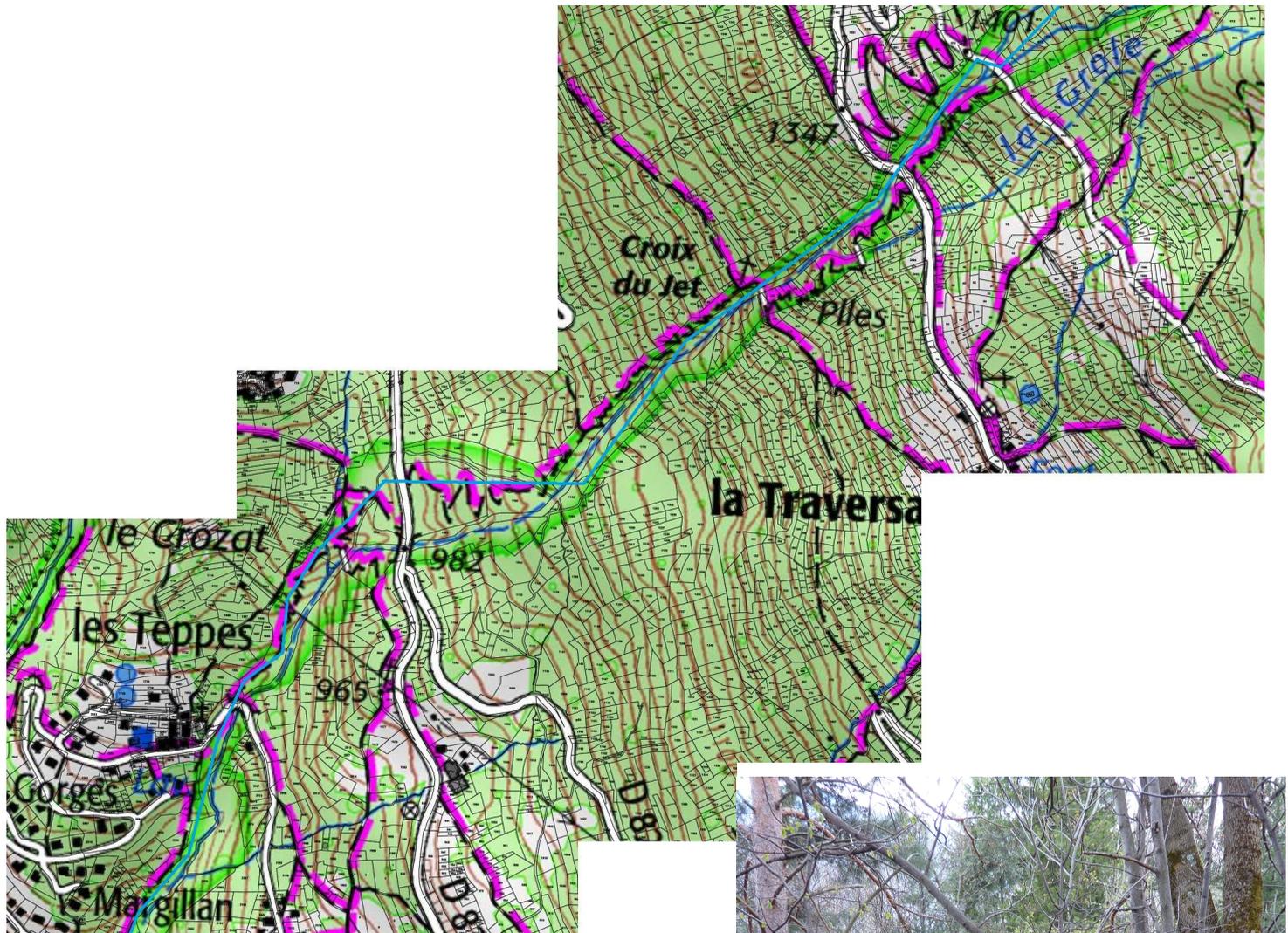


Illustration 6: Les terrains traversés par la conduites sont tantôt plantés (par l'ONF) de mélèzes et d'épicéas...



Illustration 7: ...tantôt des anciens pâturages qui se sont refermés (noisetiers, frênes, etc)

- Bâtiment usine

Le bâtiment sera implanté en rive droite du Vigny, à proximité immédiate mais à une cote le préservant des crues. Ses dimensions seront de l'ordre de 8x12m, et son accès est immédiat depuis la route communale desservant les pavillons du quartier de Margillan.

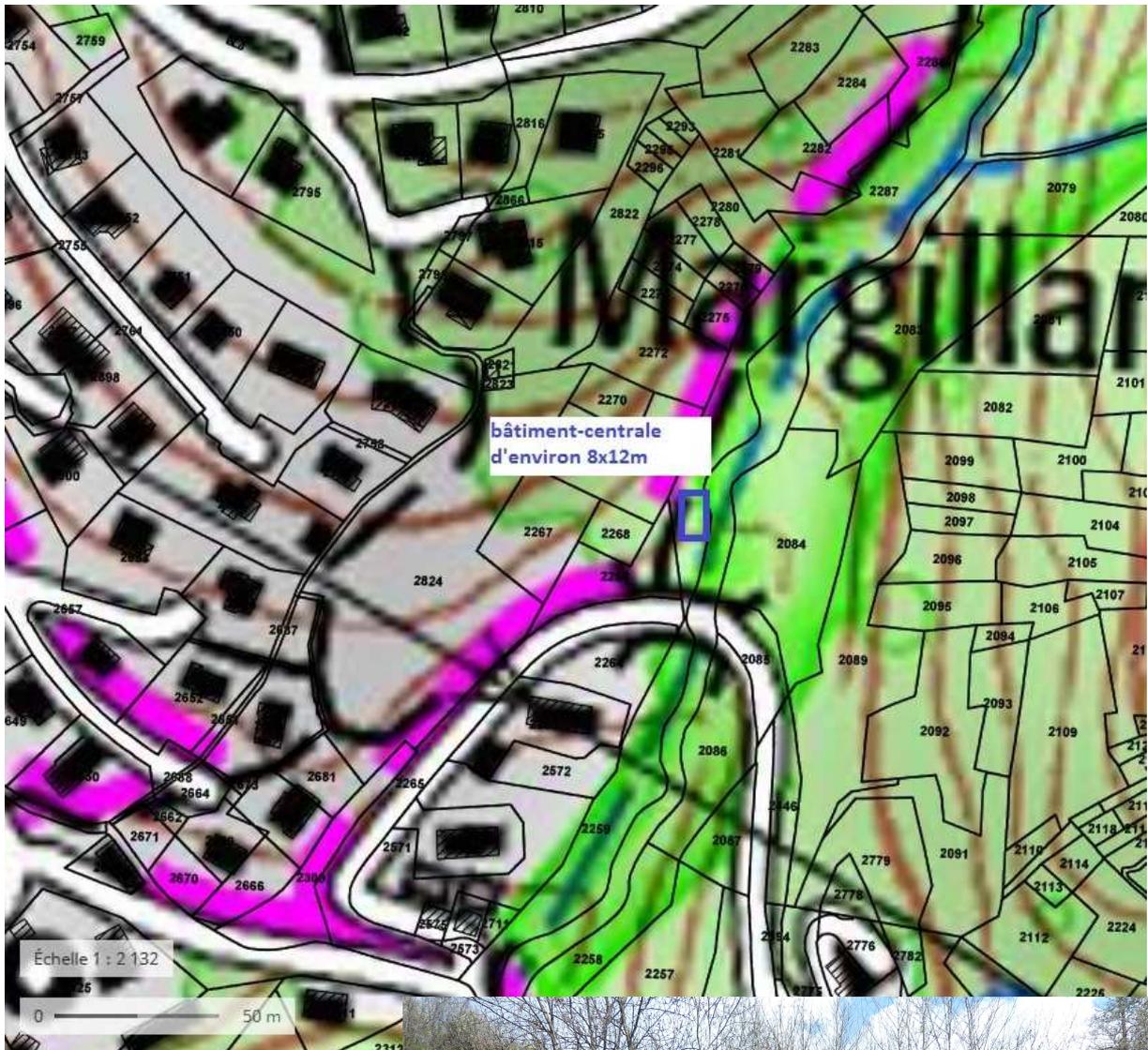


Illustration 8: implantation de la centrale depuis la route communale



Illustration 9: piste existante empruntée par la conduite dans son tronçon terminal



Illustration 10: habitation la plus proche de la centrale, à une cinquantaine de mètres en aval

Annexe 2

Insertions photographiques et analyse paysagère

- Échelle lointaine

Comme le montre la carte IGN, le talweg n'est pas marqué (sauf très localement) : la topographie ne permet pas de localiser le Vigny depuis une vue lointaine (le talweg visible devant le trait en pointillés est celui formé par le torrent de « la Grollaz », et non celui du Vigny).

On remarque également qu'une trouée de 3 m de largeur correspondant lit du torrent n'est pas visible depuis la vue lointaine. Or le passage de la canalisation demandera un déboisement sur une largeur d'environ 4 m.

Il est à noter que cette prise de vue a été prise depuis la bute « sur le Poingt » : en effet, à part le versant opposé se trouvant à 5 km à vol d'oiseau (distance à partir de laquelle il est permis de penser qu'une trouée de 4 m de large dans les boisements ne sera que très peu perceptible), aucun lieu ne permet une telle perspective. En particulier, le projet ne sera que très partiellement visible depuis les zones habitées de Saint Michel de Maurienne, ou depuis les zones de passages telle que la RD1006 ou l'autoroute A43.

Ainsi, même en période « critique », c'est-à-dire avant la reprise des végétaux (replantés ou laissés à une reprise naturelle), la tranchée n'aura pas un impact paysager fort.



Illustration 11: Vue globale du site (prise de vue depuis le lieu dit "sur le Poingt")

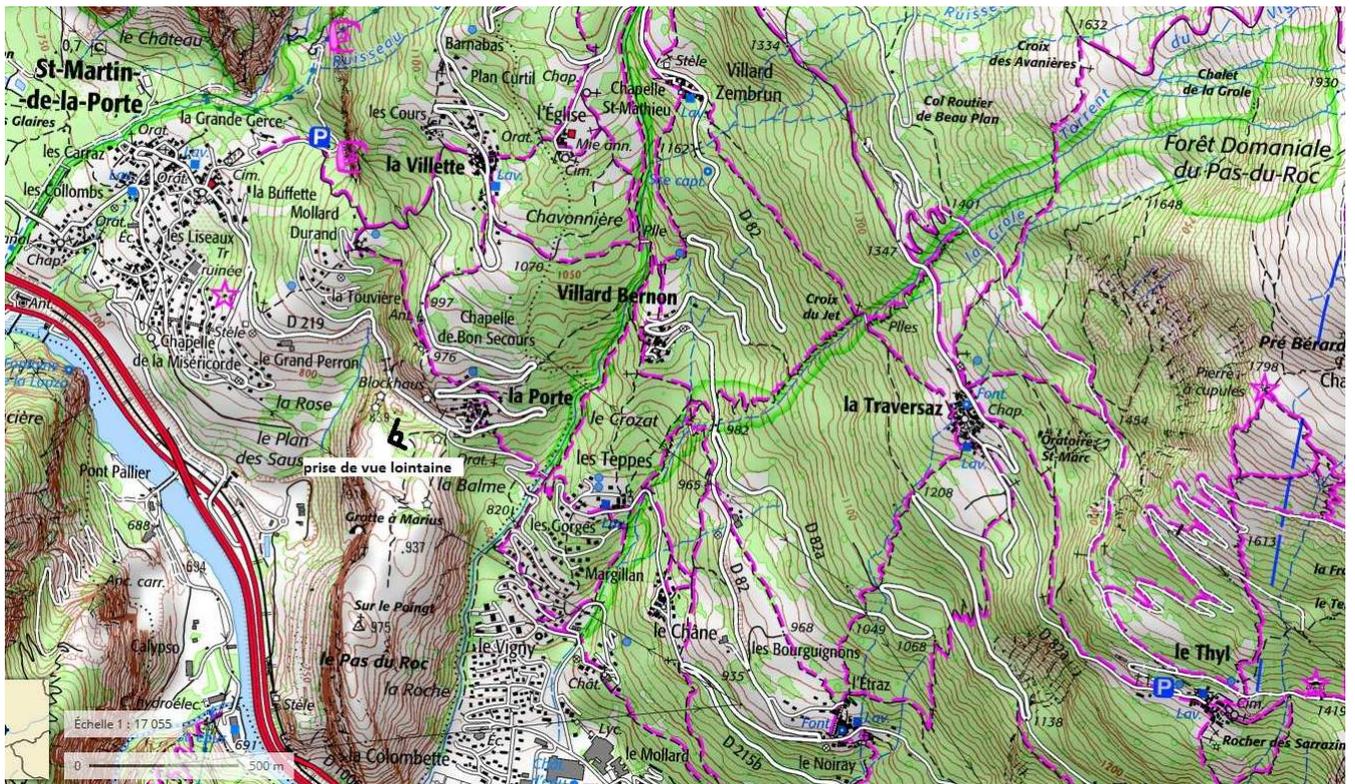


Illustration 12: Localisation de la prise de vue lointaine (le site n'est pas visible des principales voies de communication en fond de vallée, la butte "sur le poingt" faisant écran)

- Échelle rapprochée

Les prises d'eau ne seront pas visibles sans emprunter la piste d'accès (sans issue) y menant. En effet, les seuls accès existants (empruntés principalement par des chasseurs, exploitants de bovins et l'ONF), ne s'approchent pas des prises d'eau à moins de 150 m, distance suffisamment éloignée pour éviter toute visibilité (présence d'arbres et pente à relief « moutonné »).

Une insertion photographique est néanmoins proposée :



Illustration 13: prise d'eau n°1



Illustration 14 : Prise d'eau n°2

Le bâtiment-centrale sera visible depuis la route communale desservant quelques pavillons du lotissement de Margillan.

Il sera néanmoins très discret puisqu'à moitié enterré. Les deux faces visibles adopteront un aspect concerté avec les services concernés (architecte conseil de la commune, etc.), dans le cadre de l'instruction du permis de construire : caractère industriel assumé, ressemblance avec une maison d'habitation classique, ressemblance avec un captage d'eau potable, etc.

L'accès depuis la route communale est immédiat, l'évacuation de l'énergie produite également (un transformateur est présent à 100 m, raccordement possible en tranchée sous la route).

En complément de l'illustration 8, une insertion photographique est proposée :



*Illustration 15 :
Insertion
photographique de
la centrale
(illustration
indicative, l'aspect
définitif sera adopté
en concertation avec
les services conseils
et instructeurs)*

Quant à l'aspect du cours d'eau soumis à débit réservé, il faut imaginer en aval proche des prises d'eau, un débit égal environ au tiers du débit visible sur la photo suivante :



Illustration 16 : Vue rapprochée du Vigny (débit voisin de 60 l/s)

Mais rapidement le cours d'eau prend du débit avec notamment l'apport de « la Grolle », ainsi que de nombreux petits apports non cartographiés.

Le cours d'eau est artificialisé sur tout son linéaire par plus de 200 seuils édifiés par le RTM (dont environ 190 sur le tronçon court-circuité). Le torrent du Vigny n'est pas un attrait particulier pour des randonnées ou des ballades familiales (versant raide). A part depuis le sentier « Paul Mougin » (peu emprunté par les randonneurs), il est seulement visible depuis les trois ponts des routes montant à Villard Bernon et au col de Beau Plan.

Que ce soit du point de vue lointain ou rapproché, au niveau des prises d'eau, de la centrale ou de l'aspect du cours d'eau, **l'enjeu et l'impact paysagers paraissent mineurs**. Pour la conduite, l'impact sera temporaire car limité à la reprise des végétaux (soit replantés soit reprise naturelle), et les points de vue permettant de voir l'intégralité du tracé sont extrêmement rares : **l'impact paraît donc très acceptable**.

Annexe 3

Expertise écologique, TERE0 – janvier 2017

Nota : le rapport TERE0 n°2016149 traite de l'expertise écologique de l'environnement relatif à deux cours d'eau proches, ruisseau du Vigny et Rieu Béni, mais indépendants.

En effet, le premier est sur la commune de saint Michel de Maurienne, tandis que le second est sur la commune de Saint André ; ils sont distants d'une dizaine de kilomètres à vol d'oiseau.

Le Rieu Béni a également été étudié dans le cadre d'une autre étude de faisabilité : la conclusion n'est à ce stade pas établie, et ce projet ultérieur fera le cas échéant l'objet d'une demande d'examen au cas par cas dédiée.